Association M'Essert Rit
Commune de Messery (74140)
Règlement officiel de la course populaire M'Essert Run
Édition 2025

RÈGLEMENT DE LA COURSE POPULAIRE "M'ESSERT RUN"

Organisation

La course M'Essert Run est organisée par l'association M'Essert Rit, avec le soutien de partenaires associatifs et commerciaux locaux.
Cette manifestation a pour objectif de promouvoir la convivialité, le respect et l'esprit d'entente au cœur de la commune de Messery.

Épreuves proposées

Trois épreuves sont ouvertes à tous :

- Course 10 km (2 boucles de 5 km) – Tarif : 18 €
- Course Junior 5 km – Tarif : 10 €
- Marche populaire 5 km – Tarif : 15 €

Chaque inscription comprend la participation à l'épreuve avec remise d'un dossard nominatif, un repas chaud (portion de tartiflette) et une boisson chaude (vin chaud ou jus de pommes chaud).

Inscriptions
L'inscription se fait exclusivement en ligne via Google Forms avec paiement en ligne.
Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement validé.

Conditions de participation

La course est ouverte à tous, dans un esprit non compétitif.
Les participants doivent fournir une attestation de parcours santé valable à la date de la course.
Les mineurs doivent être inscrits par un représentant légal.
En cas d'impossibilité de participer, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation décidée par l'organisateur.
La course se tiendra quelle que soit la météo.

Sécurité

Le parcours est balisé et sécurisé, sous la responsabilité de bénévoles et des services de secours présents sur le site.
Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et les consignes de sécurité données par l'organisation.

Déroulement

Le départ et l'arrivée ont lieu à Messery, place du village.
Aucune des épreuves n'est chronométrée officiellement : l'événement est placé sous le signe du partage et du plaisir collectif.
Un point de ravitaillement est prévu à mi-parcours pour l'épreuve 10 km.

Dossards et repas

Le dossard doit être porté de manière visible pendant toute l'épreuve.
À l'issue du parcours, la restitution du dossard donnera droit à la remise du repas chaud et de la boisson, sur présentation de la preuve de paiement.

Tirage au sort

Chaque inscription donne droit à une participation au tirage au sort pour gagner des lots offerts par les partenaires de la course.
En acceptant ce règlement, le participant autorise la transmission de ses nom, prénom et adresse e-mail à ces partenaires en cas de gain seulement.

Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant doit s'assurer d'être personnellement couvert contre les accidents susceptibles de survenir pendant l'épreuve.

Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photographies et vidéos prises pendant l'événement à des fins de communication associative, sans contrepartie financière.

Valeurs et esprit de la course

La M'Essert Run est un événement fondé sur la convivialité, le respect mutuel, l'entraide et la non-compétition.
Tout comportement contraire à ces valeurs pourra entraîner une exclusion immédiate.

Acceptation du règlement

L'inscription à la M'Essert Run vaut acceptation complète du présent règlement.

Messery, édition 2025
Association M'Essert Rit